

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Michèle Bonneton
Députée
9^{ème} circonscription de l'Isère

Monsieur Patrick KANNER

Ministre de la Ville, de la Jeunesse
et des Sports
35 rue Saint-Dominique
75700 PARIS SP 07

Tullins, le 26 février 2016

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 15 décembre 2015, je vous avais fait part de mon souhait d'organiser une table-ronde à destination des associations de ma circonscription afin de pouvoir échanger avec leurs dirigeants pour mieux connaître leurs difficultés, leurs besoins et leurs attentes.

Cette table-ronde s'est déroulée le 28 janvier dernier à Vinay, en présence de 250 représentants associatifs. Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports était représenté par M^{me} Isabelle BECU SALAÛN, inspectrice principale de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle jeunesse, sports et vie associative à la DDCS de l'Isère.

Je tenais à vous remercier tout particulièrement pour la participation de Mme BECU SALAÛN et vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu détaillé de la table-ronde et des échanges avec la salle qui ont suivi. Vous pourrez ainsi constater la richesse des débats et des propositions.

Il ressort de cette table-ronde que le tissu associatif de la 9^{ème} circonscription de l'Isère et, plus généralement de ce département, est particulièrement riche et dynamique. L'engagement citoyen ne se dément pas et c'est heureux car nous avons, plus que jamais, besoin des associations pour maintenir et développer le lien social. De plus, le rôle économique des associations est loin d'être négligeable.

Si l'investissement associatif est avant tout une passion et un plaisir pour les bénévoles, il n'en demeure pas moins que les inquiétudes sont grandes et qu'il existe un scepticisme relatif sur les solutions actuellement proposées (notamment à travers la circulaire ministérielle du 29 septembre 2015) ; certains doutant qu'elles soient suffisantes pour faire face aux principales difficultés rencontrées, notamment :

- un équilibre budgétaire incertain, fragilisé ces dernières années par la baisse des subventions publiques consécutive à la situation économique des collectivités territoriales. A quoi s'ajoute un manque de visibilité à moyen terme faute de pouvoir bénéficier, la plupart du temps, d'un conventionnement pluri-annuelle pourtant encouragé par le gouvernement

- un salariat précaire : outre les difficultés économiques (qui ne peuvent qu'avoir un impact négatif sur l'emploi associatif), beaucoup de dirigeants soulignent la grande complexité que représente la gestion de salariés (gestion administrative, droit du travail...). La sous-traitance de certaines tâches (fiches de paie, déclarations diverses...) demeure possible mais se heurte aux contraintes budgétaires. Le recours fréquent, voire inévitable au vu de la situation financière des associations, aux emplois aidés ne permet ni un travail dans la durée ni une valorisation, pourtant souhaitable, du salariat associatif
- la gestion d'une association au quotidien (même si elle ne possède pas de salariés) et l'organisation d'événements engendrent de multiples tâches administratives et juridiques (demande d'autorisation, droits de diffusion, contrôles...) qui ont tendance à démotiver les bénévoles. Plusieurs associations m'ont ainsi fait part de leur décision d'arrêter d'organiser certains événements par découragement
- le renouvellement des bénévoles et celui, encore plus problématique, des dirigeants associatifs

Malgré des avancées importantes, qu'il faut souligner, avec la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire adoptée en 2014 et l'ordonnance du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations, il apparaît que des progrès doivent encore être faits afin de garantir un avenir plus serein au monde associatif.

C'est pourquoi il me semble important de profiter du calendrier législatif à venir pour proposer et débattre de mesures concrètes. Je pense particulièrement au projet de loi République Numérique (en cours d'étude), au projet de loi Travail et au projet de loi Egalité et Citoyenneté qui devraient nous être présentés prochainement.

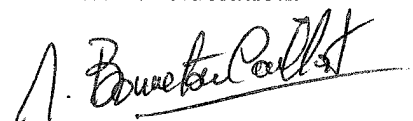
Certaines propositions ont été formulées lors de cette table-ronde et je vous serai reconnaissante de bien vouloir me faire connaître le positionnement de votre ministère sur celles-ci :

- faciliter le groupement d'employeurs pour permettre aux associations utilisant des auto-entrepreneurs ou des intervenants indépendants de le faire plus facilement
- développer les ressources propres des associations en assouplissant la reconnaissance d'intérêt général par les services fiscaux qui permet, grâce aux déductions fiscales, de développer le mécénat ou le don
- faire évoluer le nombre de vide-greniers autorisés par an et par personne. Là encore pour permettre de développer les fonds propres associatifs
- intégrer au cursus scolaire une initiation au bénévolat
- encourager le bénévolat en assurant une meilleure reconnaissance de celui-ci (valorisation quantitative des années de bénévolat...)
- relancer une couverture assurance pour tous les bénévoles (ou a minima pour tous les dirigeants associatifs) ; couverture qui a été supprimée en 2008.

Consciente des enjeux, mais aussi des contraintes qui sont les vôtres, je me tiens à votre disposition pour avancer sur des propositions à même de permettre aux associations de poursuivre leurs missions, d'assurer leur financement, de maintenir leurs emplois et d'animer la vie locale et le lien social.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Bien cordialement


Michèle Bonneton